



La collaboration entre les services parlementaires de la Suisse et de la Mongolie, une réussite sur les plans professionnel et humain



Mission du Contrôle parlementaire de l'administration de l'Assemblée fédérale auprès du secrétariat du Parlement mongol chargé des évaluations (avril 2019).

En partenariat avec les Services parlementaires de Suisse, le Parlement de Mongolie a renforcé sa fonction d'autorité de surveillance en créant une nouvelle unité d'évaluation. Cette coopération s'inscrit dans le cadre d'un projet soutenu par la DDC en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement.

Depuis la chute du rideau de fer, la Mongolie s'est dotée d'une constitution démocratique et a accompli des progrès significatifs dans les domaines social, économique et politique. Soucieuse de poursuivre son processus de démocratisation, l'administration parlementaire mongole a pris contact en 2017 avec les services parlementaires de la Suisse. « La législation mongole exige désormais que les services parlementaires évaluent l'application des lois », explique Alexandre Füzesséry, Senior Advisor de la Coopération technique parlementaire (CTP). « Comme ils n'avaient aucune expérience dans ce domaine, les Mongols nous ont demandé de partager avec eux nos connaissances en matière d'évaluation. » Cette coopération s'inscrit dans le cadre d'un projet de renforcement du Parlement de Mongolie soutenu par la DDC en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement.

D'avril 2018 à la fin de l'année 2019, des équipes du Contrôle parlementaire de l'administration (CPA) ont assisté leurs homologues dans le processus d'évaluation de la loi mongole sur l'attribution des terres. « Nous les avons accompagnés à chaque étape, de la formulation des questions à la collecte des données et à la rédaction du rapport final », précise M. Füzesséry. Après chaque phase, le CPA a évalué le travail accompli, donné un retour et préparé des manuels basés sur les normes internationales. Si ce soutien a été pour une grande part donné à distance, trois missions en Mongolie et trois visites d'étude en Suisse ont tout de même été organisées. M. Füzesséry explique qu'au cours de ces six années de coopération, des progrès considérables ont été réalisés dans la qualité de l'analyse des lois et dans le renforcement de la fonction de contrôle du Parlement mongol. « L'administration parlementaire mongole a mis en

place une nouvelle unité d'évaluation et a recruté de nouvelles équipes formées dans les domaines juridique et social. » Ce partage d'expertise a également bénéficié au CPA. « Avant de les présenter à l'étranger, mes collègues ont examiné et remis en question les instruments d'évaluation », explique l'expert, qui se souvient qu'au fil des ans, la collaboration entre les deux pays a donné naissance à des liens d'amitié.

Après la loi sur l'attribution des terres, l'unité de contrôle a procédé à d'autres évaluations conformément aux normes internationales et aux bonnes pratiques acquises dans le cadre de la coopération avec la Suisse. « Le parlement et les commissions de Mongolie doivent maintenant réfléchir à la manière de tirer profit des résultats des évaluations. » Le gouvernement devra pour sa part déterminer comment il entend répondre aux recommandations formulées par le Parlement », rappelle M. Füzesséry. En 2024, la DDC mettra un terme à 20 ans de coopération bilatérale avec la Mongolie. En septembre, le CPA retournera en Mongolie avec pour objectif principal d'expliquer aux parlementaires comment utiliser les évaluations de l'unité d'évaluation et mettre en œuvre les conclusions.



Visite à Berne du groupe de travail du Parlement mongol chargé des évaluations (octobre 2018).